



**Demande d'attestation de réussite aux examens de l'enseignement agricole
CAPa, BEPA, bac pro, BP, BTA, BTSA
Ayant présenté un examen en Auvergne Rhône-Alpes**

Pour information :

- aucun duplicata de diplôme ne pourra vous être fourni
- aucune copie de relevé de notes ne pourra vous être fournie jusqu'en 2017
- à compter de la session 2018, vous pourrez éditer pendant les quatre années suivant votre passage de l'examen une copie de votre relevé de notes en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://ensagri.agriculture.gouv.fr/arpent-resultats/connexion>

Identification de la demande

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance :

Intitulé du diplôme demandé le plus précis possible (exemple CAPA SAPVER....) :

Année précise de passage de l'examen :

Établissement d'origine :

Téléphone où vous êtes joignable en journée :

Adresse actuelle où l'attestation de réussite vous sera envoyée

Adresse mail pour un retour par messagerie

Votre demande est à adresser à examen.sud-est@agriculture.gouv.fr

Pièce à joindre obligatoirement

Scan de votre carte nationale d'identité